

Annexe 6 RC

Cas pratique

Les réponses attendues devront contenir dans une seule page.

Les cas pratiques proposés sont tirés de retours d'expérience de précédents contrôles. Trois domaines sont ainsi explorés :

- **La connaissance du périmètre d'intervention (3 points) :**
Le technicien envoyé sur une installation terminale embranchée (ITE) reçoit une demande in situ durant le CVPO de la part de l'exploitant pour aller contrôler puis formuler des préconisations sur la voie mère d'entrée/sortie de l'ITE dont une partie est située sur le domaine public ferroviaire.
Quelle est la réponse donnée par le technicien ? Que fait-il ?

 - **La nature de l'intervention (3 points) :**
L'exploitant sollicite le technicien du titulaire, pendant le CVPO, pour réaliser un contrôle ponctuel suite à une levée d'anomalie et dans un même temps une expertise sur un tronçon localisé de voie ferrée en vue de sa régénération.
Quelle conduite adopte le technicien face à cette demande ? Que peut-il faire ?

 - **La cohérence des constats et des livrables sur plusieurs années (6 points) :**
 - 1- Une anomalie relevée l'année A-1, non traitée, n'est pas relevée lors du contrôle de l'année A. Que faites-vous ?

 - 2- Le responsable maintenance de l'ITE souhaite ne pas voir inscrit des anomalies au motif que ces dernières seront levées post CVPO et demande donc au technicien de ne pas les inscrire dans son rapport. Que fait le technicien ?

 - 3- La réactivité et la facilité :
Une U0 est marquée sur un appareil de voie pour cause de végétation est levé en fin de CVPO et avant rédaction du rapport par le titulaire. L'exploitant et l'USID demande au titulaire de fournir un rapport d'intervention par mail avec photos des travaux réalisés afin de ne pas faire figurer le U0 dans le rapport.
Que décidez-vous ?
- Si la levée de la U0 intervient post émission du rapport et que l'exploitant demande de réaliser un CP à distance sur le même principe, que proposez-vous ?